

Execution de chapes doc. DTU 26.2 mai 1993



3.1 Prescriptions communes

3.1.1 Nettoyage du support

Le support doit être nettoyé des dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état.

3.1.2 Joints du support

Lorsqu'il existe des joints de construction dans le support, ces joints doivent être prolongés dans les formes, chapes et dalles.

3.1.3 Précautions contre la dessiccation

La surface du béton ou du mortier frais doit être protégée en fonction des conditions climatiques pour limiter l'évaporation de l'eau aux premiers âges.

COMMENTAIRE

Cette prescription concerne particulièrement les surfaces exposées au soleil et au vent.

Les précautions habituelles de chantier comprennent notamment :

l'arrosage de la surface

l'application de produits de cure par pulvérisation sur la surface du béton ou du mortier frais

les paillasons.

3.2 Ravoirages

Les ravoirages sont exécutés :

en sable

en sable stabilisé (100 kg de ciment par mètre cube au minimum)

en mortier maigre (150 kg de ciment courant par mètre cube au minimum)

Ils incorporent, le cas échéant, les canalisations posées sur le support.

3.3 Chapes incorporées

3.3.1 Constitution

Le dosage en ciment du mortier de la chape incorporée est au moins égal à celui du béton du support avec un minimum de 350 kg de ciment Portland composé CPJ - CEM II / A ou B de classe 32,5 ou 32,5 R par mètre cube de mortier.

3.3.2 Exécution

Le mortier de la chape est étalé, avant durcissement du béton du support sur une surface rugueuse ou rendue telle par griffage, puis réglé, taloché et éventuellement lissé en fonction de l'état de surface désiré.

3.4 Chapes et dalles rapportées adhérentes

3.4.1 Cas général

3.4.1.1 État du support

Après nettoyage, la surface doit être rendue rugueuse par des moyens manuels ou mécaniques.

Après ce traitement, la surface doit être à nouveau nettoyée soigneusement, notamment pour enlever la poussière dégagée par le traitement.

Elle doit être ensuite humidifiée ou traitée avec des produits d'accrochage.

3.4.1.2 Constitution

Le dosage du mortier est de 350 kg de ciment Portland composé CPJ - CEM II / A ou B de classe 32,5 ou 32,5 R par mètre cube de mortier au minimum.

Le dosage du béton est de 350 kg de ciment ciment Portland composé CPJ - CEM II / A ou B de classe 32,5 ou 32,5 R par mètre cube de mortier au minimum.

3.4.1.3 Épaisseur

Les épaisseurs inférieures à 1 cm ne sont pas traitées dans le présent document.

Entre 1 et 3 cm, on utilise du mortier avec incorporation d'adjuvants ou de produits spécifiques.

Au-dessus de 3 cm d'épaisseur, on utilise du mortier ou du béton.

3.4.1.4 Exécution

Le mortier ou le béton est étalé sur la surface du support, damé puis réglé et taloché et éventuellement lissé suivant l'état de surface désiré.

3.4.1.5 Joints de fractionnement

Outre les joints de construction du support, des joints de fractionnement sont exécutés :

tous les 25 m² et au plus tous les 8 m si la surface est destinée à rester nue ou à recevoir un film de peinture.

tous les 50 m² et au plus tous les 10 m dans les autres cas.

Ils sont ménagés aux reprises de coulage et/ou en fonction de la configuration géométrique des ouvrages.

Les joints aux reprises de coulage sont traités en joints secs.

Les joints de fractionnement sont exécutés :

à sec

par sciage mécanique

par profilé plastique

Ils intéressent :

la hauteur de la dalle ou de la chape, ou une partie de cette hauteur avec un minimum de 3 cm.

3.4.2 Cas particulier des formes de pentes destinées à recevoir des revêtements d'étanchéité

COMMENTAIRE

La forme est réalisée :

en béton de gravillon, quand son épaisseur est supérieure à 3 cm

en mortier de sable et ciment, quand son épaisseur est comprise entre 1 et 3 cm.

Les épaisseurs inférieures à 1 cm ne sont pas admises.

L'épaisseur maximale des formes en mortier est de 3 cm ; ces formes sont réservées :

aux ragréages ou aux recharges localisées

aux zones de raccordement (évacuations d'eaux pluviales, etc.)

aux ouvrages de faibles dimensions (balcons, loggias).

3.4.2.2 Constitution

Le dosage en ciment des formes de pente en béton est compris entre 200 et 250 kg de ciment Portland composé CPJ - CEM II / A ou B de classe 32,5 ou 32,5 R par mètre cube de béton.

Le dosage en ciment des formes de pente de faible surface en mortier est de 350 kg de ciment Portland composé CPJ - CEM II / A ou B de classe 32,5 ou 32,5 R par mètre cube de mortier.



3.4.2.3 Finition

Le dressement de la surface de la forme est obtenu par réglage et talochage manuel ou mécanique quand la granulométrie le permet ou par l'exécution d'une chape incorporée en mortier de ciment.



3.5 Chapes et dalles flottantes

3.5.1 État de surface du support

L'état de surface du support doit être conforme aux spécifications de la norme NF P61-203 (Référence DTU26.2/52.1)

3.5.2 Mise en place de l'isolant

L'isolant doit être mis en place conformément aux spécifications de la norme NF P61-203 (Référence DTU26.2/52.1)

3.5.3 Constitution

Le dosage en ciment des chapes flottantes en mortier ou béton est de 350 kg de ciment courant de classe 32,5 ou 32,5 R par mètre cube de mortier ou béton.

3.5.4 Joints de fractionnement des chapes

Outre les joints de construction du support, des joints de fractionnement sont exécutés tous les 50 m² et au plus tous les 10 m.

Ils sont ménagés aux reprises de coulage et/ou en fonction de la configuration géométrique des ouvrages.

Les joints aux reprises de coulage sont traités en joints secs.

Les joints de fractionnement sont exécutés :

à sec ;

par sciage mécanique ;

par profilé plastique.

Ils intéressent la hauteur de la chape ou une partie de cette hauteur avec un minimum de 3 cm.

3.5.5 Épaisseur des chapes flottantes

Les épaisseurs minimales des chapes et leur armature sont données par le tableau suivant en fonction des classements SC1 et SC2 définies dans la norme NF P61-203 (Référence DTU26.2/52.1)

Classe de l'isolant	CHAPE CIMENT	
	Epaisseur	Treillis soudé/Fibres
SC1	Epaisseur nominale de 5 cm sans être localement inférieure à 4 cm	- soit treillis soudé de mailles maximales 100 mm x 100 mm et de masse minimale de 325g/m ²
		- soit fibres polypropylène bénéficiant d'un Avis Technique
	Epaisseur nominale 6 cm sans être localement inférieure à 4,5 cm	Chape ne nécessitant pas de treillis soudé ou de fibres
SC2	Epaisseur nominale 6 cm sans être localement inférieure à 4,5 cm	- soit treillis soudé de mailles maximales 100 mm x 100 mm et de masse minimale de 325 g/m ²
		- soit fibres polypropylène bénéficiant d'un Avis Technique

Des cloisons légères de distribution (150kg/m linéaire) peuvent être montées après exécution de la chape

3.5.6 Joints de fractionnement et épaisseur des dalles flottantes

Les prescriptions des articles 3.5.4 et 3.5.5 sont applicables aux dalles flottantes en béton placées dans les mêmes conditions d'utilisation que les chapes en mortier traitées dans ces articles.